

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

79/480 du 7/09/79
DECRET N° /MTJGS.DGTFF.DFP/21023/75
portant intégration et nomination de certains
candidats dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) en tête Monsieur TCHISSISSA Guy Raphaël

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 d. décret n°
62-165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseigne-
ment;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent sub-
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-50.FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 812/MEN.SGEN.DPAA du 5.5.1979 du Directeur
du Personnel et des Affaires Administratives transmettant les dossiers
de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30.9.1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence ès-Lettres (section : Philosophie) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

MM.- TCHISSISSA Guy Raphaël, né le 1.3.1954 à Djouari
MISSONZA Rigobert, né le 4.1.1952 à Sainte-Noire.

ARTICLE 2°.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 SEPTEMBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine N D I N G A O B A.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MEN 1
- SGEN 2
- DPAA 2
- DOSSIERS 6
- INTERESSES 2
- SGCM/BC 2